

Préambule : contexte et objectifs des rectifications

Le budget rectificatif n° 2 proposé au vote au conseil d'administration du 4 juillet 2014 intègre des mouvements correspondant aux nouveaux contrats de recherche, des annulations de charges à payer de M30 comptabilisées à tort sur 2013, des renouvellements de contrats de mises à disposition de personnel ainsi que des délégations CNRS.

Ce Brec 2 permet également un ajustement des droits (de scolarité et de formation continue) ainsi que de la subvention européenne relative aux bourses de mobilité.

Enfin, l'Université abonde sa section en capital pour des investissements de recherche en totalité financés.

Le budget du CFA enregistre une moins-value attendue de recette sur un contrat de formation continue pour le client Auchan.

I. Budget Agrégé

A. Section de fonctionnement

Dans le cadre du budget rectificatif, la section de fonctionnement du budget agrégé présente un excédent de fonctionnement de 9 419 € qui vient s'ajouter à celui constaté au BRECT 1 de 4 854 € pour s'élever, après BRECT 2, à 14 273€. Il peut être reconstitué par les excédents suivants dégagés pour financer des investissements: Iramat (3450 €), IUF (6 000 €), Ausonius (-31€).

Destination LOLF	BP	BRECT 1	BRECT 2	BRECT 3	Total	Recettes	BP	BRECT 1	BRECT 2	BRECT 3	Total
Dépenses par nature											
Masse salariale	71 062 446	302 911	212 618	0	71 577 975	Subventions ETAT	72 906 943	174 581	24 624	0	73 106 148
Fonctionnement	12 571 967	578 005	437 199	0	13 587 171	Autres recettes	10 727 470	711 189	634 612	0	12 073 271
Total dépenses (A)	83 634 413	880 916	649 817	0	85 165 146	Total recettes (B)	83 634 413	885 770	659 236	0	85 179 419
Excédent prévisionnel : Bénéfice (C) = (B)-(A)	0	4 854	9 419	0	14 273	Déficit prévisionnel : Perte (D) = (A)-(B)	0	0	0	0	0
Total équilibre (A)+(C) = (B)+(D)					85 179 419	Total équilibre (A)+(C) = (B)+(D)					85 179 419
Calcul de la CAF ou de l'IAF :											
Résultat prévisionnel+(C 68)+(C 675)-(C 775)-(C 776)-(C 777)-(C 78) :	948 854	17 443	10 408	0	976 705						

1. Recettes de fonctionnement

Les prévisions de recettes de fonctionnement du budget agrégé s'élèvent à : **85 179 419 €**, soit + 659 236 € par rapport au BRECT 1. Ces prévisions supplémentaires se répartissent de la façon suivante :

		B RECT 2	TOTAL
R1	Subventions pour charges de service public	24 624	73 120 819
11	Subventions des programmes 150 et 231	6 604	73 088 128
12	Subventions autres ministères	18 020	32 691
R2	Autres subventions de fonctionnement	286 086	2 508 813
21	Collectivités locales	51 646,00	1 258 353
211	Région	51 946	1 171 373
212	Département	-300	23 526
213	Autres		63 454
22	Union Européenne	179 169	497 259
23	Autres subventions de fonctionnement	55 271	753 201
R3	Autres ressources de fonctionnement courant	319 426	6 564 383
31	Droits d'inscription	30 200	2 593 711
32	Redevances sur prestations intellectuelles		
33	Contrats de recherche	76 267	1 763 459
330	ANR Investissements d'avenir	46 357	1 317 868
331	ANR hors investissements d'avenir	20 914	329 520
332	Région		
333	Autres	8 996	116 071
34	Formation continue	35 146	814 765
35	Taxe d'apprentissage		307 900
36	Autres prestations (études et travaux)		
37	Dons et legs et assimilés	11 457	39 978
38	Autres recettes encaissables	166 356	1 044 570
R4	Recettes exceptionnelles encaissables	77 840	115 614
41	Produits de cession des éléments d'actif		
42	Autres recettes exceptionnelles encaissables	77 840	115 614
R6	Recettes non encaissables	-48 740	2 869 790
60	Prestations internes		171 938
61	Reprises sur provisions	99 711	277 138
62	Neutralisation des amortissements	-148 451	2 420 442
63	Quote part des subventions d'investissement virée au compte de résultat		
64	Autres		272
TOTAL		659 236	85 179 419

Les ajustements en recettes concernent **les subventions**:

- MESR : Compléments Indemnités CNU, compléments IUF et colloque FIEC pour 6604 €
- DRAC : 18 020 € pour l'organisation de fouilles
- Région : certaines recettes anticipent les résultats des AAP qui ne seront officiels que le 07/07. Les crédits correspondants ne seront effectivement délégués qu'après notification du CRA. Sur les 14 projets déposés, les 3 projets faisant l'objet d'une prévision en BRECT2 concernent IRAMAT: Phy T (étude multiphysique de parois de grottes de la préhistoire), CHROQUI (comportements alimentaires et symboliques des Néandertaliens en lien avec les fluctuations climatiques dans le bassin aquitain), Le manteau bleu de la Vierge (influence de l'environnement lumineux sur la perception des couleurs dans la peinture médiévale). Compte tenu des montants financiers en jeu pour ces 3 AAP (dont l'un d'entre eux comporte un important volet « investissement »), il n'était pas possible de faire de la fongibilité et d'attendre le BRECT 3 pour ouvrir les crédits d'autant que les informations en provenance de la Région concernant ces 3 projets sont très encourageantes. Enfin une dernière subvention régionale concerne le financement du colloque « L'approvisionnement des villes portuaires »

- Union Européenne : il s'agit d'inscrire l'ajustement de la subvention 2013/2014 pour 49 110 € et la subvention du 1^{er} trimestre 2014 pour 130 059 € concernant la mobilité internationale
- Les autres subventions de fonctionnement regroupent pour l'essentiel les ajustements des délégations CNRS d'enseignants chercheurs en fonction de la notification pour 17 785 € et les aides à la publication.

Ces ajustements impactent également les **ressources propres** :

- Droits d'inscription sur la base du réalisé 2013/2014 : globalement, le BRECT 2 enregistre une plus-value de 30 200 € recouvrant diverses réalités (+ 30 000 € pour l'université, + 6200 € pour l'IUT et – 6000 € pour les droits FSDIE)
- Contrats de recherche : + 76 267 € dont 42 180 € au titre du labex, 4 177 € au titre de l'idex, 20 914 € au titre de l'ANR hors IA et 8 996 € au titre de prestations de recherche.
- Formation continue : + 20 002 € pour l'IJBA (contrat MOLLAT), +5 844 € pour l'IUT, - 16 900 € pour le CFA (contrat AUCHAN) et + 26 200 € constitué par un changement d'objectif sur les prestations de formation continue délivrées aux personnels des établissements bordelais (la moins-value est enregistrée sur le poste « autres recettes encaissables où elles avaient été initialement prévues)
- Dons et legs : mécénat concernant essentiellement le projet de publication "l'architecture domestique médiévale à Saint Emilion"
- Autres recettes : elles concernent les mises à disposition de personnels dont les renouvellements pour la prochaine rentrée ont été officialisés, la location à EELV d'une partie des installations de l'établissement (41 666 €) ainsi qu'un complément de vente de publications pour Ausonius (12 000 €)

Les recettes exceptionnelles proviennent de l'annulation des charges à payer de M30 comptabilisées à tort en 2013 puisque n'ayant pas fait l'objet d'exécution sur cet exercice. Il s'agit pour 35 633 € de charges constatées en double sur des heures complémentaires de vacataires (mauvaise orthographe de noms de famille), 8 237 € de charges dont le service a finalement été fait en 2014, 13 218 € de reliquats et 19 979 € de la CAP relative à la cotisation FIPHFP 2013 basée sur la cotisation 2012 mais qui a fait l'objet d'une nouvelle assiette en 2013.

Sur les **recettes non encaissables**, on enregistre pour l'essentiel un changement d'objectif pour 160 000 € entre les recettes issues de la neutralisation des amortissements et les reprises sur provisions dont 60 000 € ont été récupérées pour couvrir le surcoût annoncé de la licence Oracle. Le reste des recettes est constitué par des neutralisations d'amortissement supplémentaires consécutives à des sorties d'inventaires et qui trouvent leur pendant côté dépenses.

2. Dépenses de fonctionnement

Les prévisions consolidées de dépenses de fonctionnement s'élèvent à 85 165 146 €.

Les nouvelles prévisions de dépenses : 649 817 €, constituent une augmentation de 0.76 % du budget de fonctionnement. Elles sont réparties en entre M30 pour 212 618 € et M10 pour 437 199 €

Destination LOLF	BP	BRECT 1	BRECT 2	BRECT 3	Total
Dépenses par nature					
Masse salariale	71 062 446	302 911	212 618	0	71 577 975
Fonctionnement	12 571 967	578 005	437 199	0	13 587 171
Total dépenses (A)	83 634 413	880 916	649 817	0	85 165 146

2.1. La masse 10

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 13 587 171 €, en augmentation de 3.48% par rapport au budget primitif

Les crédits supplémentaires ouverts au budget rectificatif 2 abondent exclusivement les dépenses décaissables qui enregistre une augmentation de 484 950 €. A l'inverse, les dépenses non décaissables enregistrent une diminution de 47 751 €.

La masse 10 se décompose de la façon suivante :

Chapitre	Cpte	Libellé Compte	Total
60	6067	Matériel d'enseignement et recherche	14 219
	6068	Autre matériel	1 271
Total 60			15 490
61	611	Sous-traitance	2 200
	613	Locations	6 600
	615	Entretien et réparations	10 233
	617	Etudes et recherches	4 421
	6183	Documentation technique et bibli.	-1 800
	6184	Reprographie	2 600
	6185	Frais de colloques, conférences	98 297
Total 61			122 551
62	622	honoraires	-1 000
	623	Publicité-Publications	59 439
	6256	Frais de missions	106 594
	6257	Frais de réception	9 800
	628	Divers	17 255
Total 62			192 088
65	657	Bourses, subventions, gratifications	146 844
	658	Charges diverses de gestion cour.	3 485
Total 65			150 329
67	671	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion non encaissables	4 492
Total 67			4 492
68	6813	Dotations aux amortissements et aux provisions	11 549
	6815	Dotations aux provisions pour risques et charges d'exploitation	-59 300
Total 68			-47 751
			437 199

- Du fait de l'inscription supplémentaires de recettes liées à la recherche, ce sont les postes de dépenses « frais de colloques » et « frais de missions » qui enregistrent les ouvertures de crédits les plus importantes
- La subvention européenne Erasmus entraine une augmentation parallèle des crédits sur le compte des « bourses »
A eux seuls, ces 3 postes de dépenses représentent 351 735 e soit 72.5% des ouvertures de dépenses décaissables de M10 enregistrées à ce BRECT.
- Les recettes d'aide à la publication trouvent logiquement leur pendant avec l'ouverture supplémentaire au chapitre 623 « Publications » de 59 439 €.

Les dépenses non décaissables sont constituées par l'annulation de la provision « Oracle » et par les dépenses consécutives à des sorties d'inventaire de biens non encore complètement amortis.

2.2. La masse salariale s'élève à 71 577 975€, en augmentation de 0,72% par rapport au budget primitif (+ 302 911€ enregistré au BRECT 1 et 212 618€ au BRECT 2).

Sur ces nouvelles ouvertures, la part Recherche représente 56 160 € servant à financer des recrutements contractuels.

La part Hors Recherche s'élève logiquement à 156 458 €. Ces nouvelles ouvertures se ventilent de la façon suivante :

- Rémunérations + charges des non fonctionnaires : + 29 264 € (correspond au recrutement d'un contractuel financé par le CFA qui a bénéficié d'une « sauvadésation » pour l'un de ses personnels lors de la dernière campagne d'emploi)
- Cours complémentaires + charges: + 48 297 €. Cette augmentation traduit des réalités différentes : - 14 900 €, traduction de la perte d'une partie du contrat Auchan pour le CFA, - 5 000 € pour les HCC délivrées dans le cadre du TOEIC – TOFLE et + 68 197 € correspondant aux heures complémentaires faites en raison de la mise à disposition de certains personnels d'UBM. Ces dépenses sont intégralement financées.
- Primes et indemnités + charges : 2330 € (complément indemnités CNU)
- Hors paie : 76 567 € provenant de l'annulation des charges à payer 2013 et destinés à couvrir la variation des charges à payer pour 2014.

La M30 par nature est arrêtée comme suit :

63	633	Impôts sur rémunérations	1 531
Total 63			1 531
64	64111	Rémunérations principal des non fonctionnaires	59 791
	64112	Cours complémentaires	47 014
	6413	Primes et indemnités	2 219
	645	Autres cotisations (AM, AT, IRCANTEC, VIEILLESSE, ALLOCATIONS FAMILIALES, CSA)	19 364
	64533	RAFP	2 492
	6454	Assedics	3 640
	647	Autres charges sociales	76 567
Total 64			211 087
			212 618

3. Equilibre de fonctionnement et CAF

Les divers ajustements réalisés sur les éléments non encaissables et non décaissables (amortissements et provisions) sont pratiquement sans impact sur la CAF : + 989 €. La majeure partie de la variation positive s'explique par l'excédent de fonctionnement (+ 9 419 €) destiné à financer des investissements.

CAF ou IAF :				
Résultat prévisionnel	948 854	17 443	10 408	976 705

B. Section d'investissement

Destination LOLF	BP	BRECT 1	BRECT 2	BRECT 3	Total	Ressources	BP	BRECT 1	BRECT 2	BRECT 3	Total	
Dépenses d'investissement												
IAF						CAF					976 705	
Investissement	2 431 870	267 832	123 253	0	2 822 955	Subventions d'investissement	660 882	84 579	113 834	0	859 295	
Total emplois (E)	2 431 870	267 832	123 253	0	2 822 955	Total ressources (F)	660 882	84 579	113 834	0	1 836 000	
					Apport au fdr : (G) = (F)-(E)	0					Prélèvement sur le fdr : (H) = (E)-(F)	986 955
					Total équilibre (E)+(G) = (F)+(H)	2 822 955					Total équilibre (E)+(G) = (F)+(H)	2 822 955

1. Recettes d'investissement

De nouvelles recettes d'investissement sont prévues pour 113 834 €, exclusivement au titre de projets de recherche.

2. Dépenses d'investissement

Il est proposé d'abonder la section d'investissement de 123 253 €, soit une augmentation de 13.85% par rapport au BP, pour atteindre un montant d'investissement de 2 822 955€.

9102M-PROJ REGION ENLUMINURES	215 - Installations techniques,matériel	Fin investissement CRA Spectrométrie RAMAN	35 250,00
9102N-PROJ REGION CROQUI - GUERIN	215 - Installations techniques,matériel	Achat complément Risoe monograin	60 000,00
9102Q-ANR BIG DRY - TRIBOLO	2188 - Matériel divers	Achat Séparateur magnétique	18 000,0

Outre les investissements évoqués supra et financés par des subventions de fonctionnement, les ouvertures de M20 proposées au vote du conseil d'administration concernent l'achat de matériels scientifiques pour le laboratoire IRAMAT.

Le taux de couverture de ces acquisitions par la CAF baisse passant de 34.60%, contre 39,02% prévu au budget primitif alors que le taux de couverture par les subventions augmente passant de 27,18% à 30.44%.

3. Equilibre

L'équilibre global du budget agrégé est réalisé par un prélèvement sur FDR de 986 955€, soit – 989 € par rapport au BRECT 1. Cela confirme la volonté de l'établissement de rester sur un niveau de fonds de roulement, malgré le bon résultat 2013, satisfaisant.

La mobilisation de ce fonds de roulement fera l'objet d'arbitrages raisonnés dans le cadre du débat d'orientation budgétaire 2015.

Après prélèvement, le fonds de roulement s'établira à 7 959 270€.